
DECLARATION LIMINAIRE

libres ensemble

CAP des Adjoints Administratifs du ministère de la Justice 09 - 13 décembre 2013

Madame le Président,

L'UNSA Justice, fait le constat suivant :

Nous dénonçons l'absence de gestion de ressources humaines digne de ce nom sur l'ensemble des directions de ce ministère ; avec pour conséquence, notamment la désertification de Personnels dans les services, engendrant souffrance et mal être au travail !

L'UNSA Justice, tire le signal d'alarme, plus d'un millier de postes vacants, dont près de 600 rien qu'à la direction des services judiciaires, entraînant des dysfonctionnements importants et des conditions de travail inacceptables !

L'UNSA Justice initiatrice et signataire de la charte sur les risques psycho-sociaux refuse de s'installer dans l'indifférence !

De nombreuses vacances de postes obligent les Agents à compenser ces carences par une production d'heures supplémentaires très importantes ; alors que dans le même temps, ces heures supplémentaires souvent impossible à récupérer, sont mal ou pas rémunérées !

L'UNSA Justice ne peut alors admettre que ces heures se voient écrêtées au-delà des 12 heures mensuelles actuellement autorisées.

Par ailleurs, si l'UNSA Justice souligne très favorablement l'accent mis par Madame la ministre à l'égard des Adjoints Administratifs des services judiciaires, nous dénonçons l'absence de prime de fin de gestion pour les Agents des autres directions et revendique une harmonisation des primes et gratifications à l'égard de l'ensemble des Adjoints Administratifs appartenant qui plus est au même corps !

Depuis plusieurs CAP, l'UNSA Justice s'interroge sur le sens de la CAP de mobilité quand certaines directions refusent de laisser partir des Agents pour masquer le manque chronique de personnel !

La encore, force est de constater que cette gestion à la petite semaine des ressources humaines est insupportable et de plus en plus intolérable pour les représentants de l'UNSA Justice !

S'agissant du département de la Guyane :

Pouvez-vous aujourd'hui nous apporter des éléments sur la construction de la cité judiciaire ?...

Avez-vous aussi prévu une restauration sur place pour les fonctionnaires ?...

Concernant l'île de la Réunion :

Que ce soit à Saint-Denis ou à Saint-Pierre, l'état des bâtiments est catastrophique !

Par temps de pluie, plusieurs inondations ont eu lieu dans les salles des pas perdus. Il est urgent que vous preniez en compte cette situation !

Enfin, s'agissant du profilage de postes :

Il avait été convenu de limiter le nombre de postes profilés !

L'UNSa Justice vous rappelle que le profilage des postes doit être limité. Pour l'UNSa Justice, le principe même du profilage ne correspond pas à la gestion des Personnels de catégorie "C". Il est un frein manifeste au choix et à la mobilité des Agents, surtout quand on sait que la finalité résulte toujours du fait du prince !

Paris, le 9 décembre 2013

**Les Elus UNSa Justice
CAP des Adjointes Administratifs**